

Si on nous laissait enseigner

Chères enseignantes,

Chers enseignants,

En ce début d'année scolaire, on peut constater qu'encore il plane au-dessus de nos têtes de l'incertitude. Incertitude en ce qui a trait à une possible huitième vague de COVID-19. Incertitude face à la pénurie de personnel enseignant de tous secteurs et champs confondus. Incertitude face à notre santé. Incertitude face à de multiples sujets : la tâche, la surveillance, les plans d'intervention, etc.

Pourquoi, après plusieurs années de pandémie, de pénurie, pourquoi ne pas voir venir, ne pas changer les façons de faire pour se permettre d'avancer au lieu d'éteindre des feux? Pourquoi ne pas prendre soin de chacun, prendre le temps pour que toutes et tous, personnel scolaire et élèves se sentent en sécurité, se sentent prêtes et prêts sans inquiétude? Pourquoi les inscriptions dans les universités sont-elles si peu nombreuses? Que 20 % du personnel enseignant quittent la profession dans les 5 premières années? Pourquoi le personnel enseignant du préscolaire et du primaire demande-t-il, année après année, un allègement de tâche? Que le personnel enseignant demande des congés sans traitement pour vivre d'autres défis? Pourquoi les enseignantes et enseignants, malgré la hausse salariale de la dernière Entente, quittent-ils l'enseignement prématurément pour la retraite?

Se poser ces questions est y répondre. Le gouvernement, les centres de services scolaires et le syndicat doivent réfléchir à des solutions à long terme pour contrer la pénurie et, par le fait même, favoriser l'attraction et la rétention du personnel en éducation. Il est urgent qu'un sérieux coup de barre en éducation soit fait pour encourager notre société de demain à s'orienter vers un avenir plus viable.

Peut-être que si l'on priorisait l'enseignement dans nos écoles et centres, peut-être aurions-nous moins d'abandons de la profession et plus d'attractivité faisant en sorte d'atténuer la pénurie? Peut-être que si l'on ramenait l'acte d'enseigner à l'essentiel, nous réduirions ainsi la pénurie.

Bonne année scolaire les profs !

Bon enseignement les profs !

On est là pour vous !

Natacha Blanchet

Présidente
natacha.blanchet@segp.ca



DANS CE BULLETIN

Mot de la présidente	1	Nomination de la personne déléguée de votre école ou de votre centre pour 2022-2023	4
Comités issus des conventions collectives locales et de la LIP 2022-2023	2	Vacance au sein du conseil d'administration - secteur préscolaire	4
Comités prévus aux Statuts et règlements du SEGP (CSQ) et autres comités 2022-2023	3	Dates des CRD de l'année scolaire 2022-2023	4

NOMINATION AUX DIFFÉRENTS COMITÉS 2022-2023 DU SEGP (CSQ)

Vous désirez vous impliquer pour faire une différence dans votre Syndicat? L'occasion se présente ici!

Comme chaque début d'année scolaire, nous sommes à nommer les membres des comités issus des conventions collectives et ceux que l'on retrouve dans les Statuts et règlements de notre organisation syndicale. Nous invitons donc les personnes intéressées à siéger à l'un ou à l'autre de ces comités que l'on veut dynamique, à cliquer sur le lien ci-dessous dans la version électronique du Reportage envoyée par courriel ou sur notre site Internet.

Selon les Statuts et règlements du SEGP (CSQ), c'est le conseil régional des déléguées et des délégués (CRD) qui possède la compétence de nommer les membres des comités issus de nos Statuts et règlements. Or, les membres du CRD procéderont à ces nominations lors de leur première rencontre de l'année, soit le 6 septembre prochain. Il est à noter que les membres des comités issus des conventions collectives et de la LIP seront nommés par le conseil d'administration lors de leur séance régulière, le 20 septembre prochain. Ensemble, on peut faire la différence!

Natacha Blanchet

Comités issus des conventions collectives locales et de la LIP 2022-2023

Formulaire de candidature (Inscriptions pour le 15 septembre 2022)

Comité consultatif des services aux élèves EHDAA (prévu à la LIP)

- CSS de Kam.-Rivière-du-Loup
- CSS du Fleuve-et-des-Lacs

Comité paritaire EHDAA (prévu à l'Entente nationale)

Le comité paritaire formule des recommandations sur les modèles d'organisation de services pouvant être mis en place au niveau de l'école pour soutenir la composition de la classe, notamment pour l'ouverture de groupes d'élèves permettant, par exemple, la pondération a priori ou la mise en place de « classe répit ou ressource », ou l'ajout de services, etc. (Quatre rencontres par année.)

- CSS de Kam.-Rivière-du-Loup
- CSS du Fleuve-et-des-Lacs

Comité de perfectionnement local

Le centre de services scolaire et le Syndicat conviennent de former un comité paritaire. Le comité est composé d'au moins huit (8) membres, dont le mandat est :

- d'administrer le budget de perfectionnement et de mise à jour;
- d'établir les politiques de perfectionnement et de mise à jour en tenant compte des besoins et des objectifs pédagogiques des enseignantes et des enseignants.

(Entre deux et quatre rencontres par année.)

- CSS de Kam.-Rivière-du-Loup
- CSS du Fleuve-et-des-Lacs

Comité de la formation pratique

Le comité établit les politiques et des règles d'affectation des ressources financières pour :

- les activités d'accompagnement des stagiaires (suppléance, déplacement et subsistance);
- les activités de ressourcement à l'intention des enseignant(e)s associé(e)s (suppléance, déplacement et subsistance);
- les activités de participation aux forums et bilans des stages (suppléance, déplacement et subsistance);
- la reconnaissance des enseignant(e)s associé(e)s.

(Deux rencontres par année.)

- CSS de Kam.-Rivière-du-Loup
- CSS du Fleuve-et-des-Lacs

Comité en santé et sécurité au travail (Deux rencontres par année)

- CSS de Kam.-Rivière-du-Loup
- CSS du Fleuve-et-des-Lacs

[Lien Google Forms](#) pour soumettre votre candidature [voir la version électronique du Reportage envoyée dans le courriel ou sur le site Internet du SEGP (CSQ)].

Comités prévus aux Statuts et règlements du SEGP (CSQ) 2022-2023

Formulaire de candidature (Inscriptions pour le 1^{er} septembre 2022)

Comité de discipline (Cinq personnes à nommer)

- À la suite de difficultés ou de conflits, un membre du SEGP (CSQ) peut déposer une plainte contre un autre membre et le comité de discipline doit faire enquête par la suite. Le comité siège seulement au besoin.

Comité des finances (Quatre personnes à nommer, la trésorerie est d'office à ce comité)

- Ce comité veille, entre autres, à la sécurité financière de l'organisation. Le comité se réunit environ deux fois par année.

Comité du fonds de résistance syndicale (Quatre personnes à nommer, la trésorerie est d'office à ce comité)

- Ce comité reçoit les demandes d'aide au fonds de résistance syndicale (FRS), les étudie et formule au conseil d'administration les recommandations qu'il juge appropriées. Le comité siège seulement au besoin.

Comité des statuts et des règlements (Cinq personnes à nommer)

- Ce comité peut, entre autres, étudier toute proposition de modification aux Statuts et il peut également faire des recommandations relatives aux modifications à y apporter. Le comité se réunit environ trois à cinq fois par année.

Comité des jeunes (Cinq personnes à nommer)

- Ce comité favorise notamment la prise en compte de la situation, des préoccupations, des droits et des aspirations des jeunes ainsi que des personnes à statut précaire dans les débats et les orientations des diverses instances du Syndicat. Le comité se réunit environ trois à cinq fois par année.

Comité d'élection (Cinq personnes à nommer)

- Ce comité voit notamment à l'application des procédures et des formalités d'élection.

[Lien Google Forms pour soumettre votre candidature](#) [voir la version électronique du Reportage envoyée dans le courriel ou sur le site Internet du SEGP (CSQ)].

Comités du SEGP (CSQ) 2022-2023

Formulaire de candidature (Inscriptions pour le 1^{er} septembre 2022)

Comité Mouvement ACTES

- Le comité voit à la promotion et à l'organisation de formation du mouvement ACTES auprès des écoles. Mouvement ACTES : Sensibilise et pose des gestes concrets et contribue à la construction d'un monde écologique, pacifique, démocratique et solidaire. Le comité se réunit environ trois fois par année.

Comité sociopolitique

- Le comité a comme mandat d'informer les membres sur des dossiers à caractère sociopolitique. Le comité se réunit environ trois fois par année.

Comité de la condition des femmes

- Le comité a pour mandat de favoriser la participation des femmes à la lutte syndicale, de diffuser des points de vue féministes et d'assurer des liens avec les organismes à la défense des femmes. Le comité se réunit environ trois fois par année.

[Lien Google Forms pour soumettre votre candidature](#) [voir la version électronique du Reportage envoyée dans le courriel ou sur le site Internet du SEGP (CSQ)].

Nomination de la personne déléguée de votre école ou centre—2022-2023

Nous avons adressé, en juin dernier, dans toutes les écoles, la documentation pour nommer la personne déléguée des écoles ou des centres pour la nouvelle année scolaire.

Nous vous rappelons l'importance d'avoir une personne déléguée dans votre école ou votre centre afin de réaliser des consultations et des propositions. La personne déléguée est la référence. Son rôle est essentiel pour assurer la transmission du vécu des enseignantes et des enseignants vers les centres de services scolaires et le Syndicat.

Notez que la première rencontre du conseil régional des déléguées et des délégués (CRD) se tiendra le 6 septembre 2022. Si vous avez besoin d'information additionnelle sur le rôle de la personne déléguée, n'hésitez pas à communiquer avec nous ou pour recevoir à nouveau les formulaires : segp@segp.ca ou sur notre site Web www.segp.ca.

Natacha Blanchet

VACANCE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Secteur préscolaire

Nous vous informons qu'un siège est vacant au conseil d'administration pour la période 2022-2024, soit celui de représentante ou représentant pour le **secteur préscolaire des deux centres de services scolaires**.

Selon l'article 43 des Statuts et règlements du SEGP (CSQ), toute vacance au sein du conseil d'administration sera pourvue par celui-ci.

Donc, si vous enseignez au préscolaire et que vous avez de l'intérêt à vous impliquer au sein de votre syndicat et à collaborer avec nous, veuillez nous en informer dès que possible, soit avant la prochaine rencontre du conseil d'administration, le 20 septembre prochain.

Au plaisir de collaborer avec vous,

Natacha Blanchet

CONSEIL RÉGIONAL DES DÉLÉGUÉ(E)S DATE DES RENCONTRES 2022-2023

6 septembre 2022

1^{er} novembre 2022

24 janvier 2023

4 avril 2023

2 mai 2023

Les rencontres se tiendront en présentiel à l'Hôtel Universel à Rivière-du-Loup. Possibilité que deux rencontres se tiennent en mode virtuel.



Édifice Monique-Fitz-Back
321, rue Fraserville, Rivière-du-Loup, Québec G5R 5M7

Pour nous contacter :

Téléphone : 418 862-8544 | segp@segp.ca | www.segp.ca

Les heures d'ouverture du bureau sont du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.